

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DECISION N° 2022 / 01 en date du 06 juillet 2022

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122_22 du code général des collectivités territoriales).

Nature de l'acte : Marché à procédure adaptée, inférieur à 40 000 € HT.

Vu la délibération 2020/14 en date du 19 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de passer les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 10000 €.

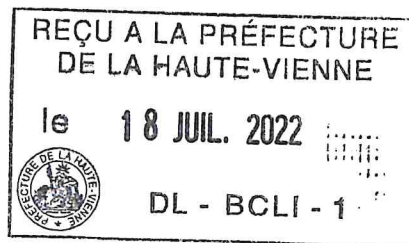
Vu le rapport de vérification des installations électriques de la salle polyvalente en date du 21/02/2022.

Considérant que des travaux de mise aux normes électriques sont nécessaires dans la salle polyvalente.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de travaux électriques à l'entreprise BOURLET électricité sise à 07, route de Lavignac 87800 BURGNAC, pour un montant de 3333,00 € (TVA non applicable).

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.



Le Maire Gerard CHAMINADE

